

Myriam El Khomri a annoncé hier que les organisations patronales ralentissent l'application du compte pénibilité dans l'espoir qu'il sera abrogé après la présidentielle.

La CAPEB Rhône, la plus puissante organisation du bâtiment dans le Rhône, rappelle que :

- depuis 3 mois 1/2, la CAPEB attend une réponse à son courrier envoyé le 15 juin 2016 à Madame le Ministre,
- à la CAPEB, un travail particulièrement complexe est en cours puisque la rédaction du référentiel demandé concerne les 30 métiers de la branche bâtiment.
- les textes réglementaires concernant le compte-pénibilité sont parus le 15 janvier 2016,
- dès le printemps, la fonction publique (l'IGAS - Inspection Générale des Affaires Sociales et l'IGA - Inspection Générale de l'Administration) a signalé son impossibilité de respecter ces mêmes difficultés de mise en œuvre au sein de la fonction publique.  
Ceci pour conclure à la non application du dispositif dans ce secteur. (extrait de la lettre pour information).

La CAPEB Rhône, quant à elle, repose sa question : **La loi est-elle différente pour la fonction publique et les artisans du bâtiment ?**

Vous trouverez [ici pour mémoire le communiqué de presse envoyé le 24 juin](#) sur le sujet par la CAPEB Rhône.